



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2802

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Décision modificative n° 1-2018

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Rapporteur** : Monsieur le Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burrecand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

**Conseil du 25 juin 2018****Délibération n° 2018-2802**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Décision modificative n° 1-2018**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La décision modificative n° 1 a pour objet l'affectation des résultats de l'exercice 2017, constaté dans le compte administratif 2017 présenté par délibération séparée, et diverses modifications de crédits relatives à l'exercice 2018.

Les propositions relatives à la décision modificative n° 1, tous mouvements, sont présentées pour chaque budget de la Métropole de Lyon. Les principales variations d'inscriptions, en mouvements réels, sont commentées par chapitre. La révision des autorisations de programme et d'engagement figure en 2<sup>ème</sup> partie du présent rapport.

A l'issue de cette étape budgétaire, les crédits de paiement de l'ensemble des budgets (non retraités) de la Métropole s'élèvent à 2 463,7 M€ en dépenses réelles de fonctionnement et à 2 745,2 M€ (hors reprise des résultats de l'exercice antérieur) en recettes réelles de fonctionnement.

Ils atteignent 1 212,9 M€ en dépenses réelles d'investissement hors reprise des résultats de l'exercice antérieur et 1 016,9 M€ en recettes réelles d'investissement, dont 650 M€ en dépenses et 82,5 M€ en recettes sur le seul périmètre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Ces crédits de paiement se répartissent désormais pour 440,4 M€ en dépenses sur les projets et 209,6 M€ sur les opérations récurrentes.

**I - Affectation des résultats 2017 et propositions nouvelles relatives à la décision modificative****1° - Budget principal****a) - Affectation des résultats 2017 et montants globaux de la décision modificative**

Le résultat de l'exercice 2017 pour la section de fonctionnement présente un excédent de 155,4 M€. Avec la reprise du solde reporté 2016 (+ 84,3 M€), l'excédent de clôture de la Métropole s'établit à 239,7 M€.

En investissement, avec le résultat reporté 2016 de -207,3 M€ et, au vu de l'excédent 2017 de 161,5 M€, la section d'investissement présente un déficit de clôture de -45,8 M€.

Il est donc nécessaire d'affecter 45,8 M€ de l'excédent de fonctionnement à la résorption de ce déficit. Il est également nécessaire d'affecter 3,7 M€ à la couverture des restes à réaliser (en dépenses) à fin 2017 reportés en 2018.

À cette suite, il est proposé une affectation complémentaire à la section d'investissement de 190,2 M€

L'excédent de fonctionnement capitalisé atteint 236,1 M€ et le résultat net de fonctionnement 3,7 M€.

**Affectation du résultat budget principal - Tableau n° 1 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget principal	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Solde d'exécution en fonctionnement</b>		
résultat de l'exercice 2017 (excédent)		155 447 756,95
solde du résultat reporté 2016		84 298 568,93
résultat de clôture 2017		239 746 325,88
<b>Solde d'exécution en investissement</b>		
résultat de l'exercice 2017 (excédent)		161 470 515,94
solde du résultat reporté 2016	207 317 316,13	
résultat de clôture 2017	45 846 800,19	
<b>Affectation des résultats</b>		
résultat d'investissement reporté (001)	45 846 800,19	
excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		236 074 530,88
résultat de fonctionnement reporté (002)		3 671 795,00

En mouvements réels, les propositions nouvelles en section d'investissement s'établissent à 199,7 M€ en dépenses et 197,9 M€ en recettes, dont - 0,4 M€ en dépenses et - 2,1 M€ en recettes sur le périmètre de la PPI et 200 M€ de refinancement de la dette (hors périmètre PPI). En section de fonctionnement, elles atteignent 1 M€ en dépenses et 0,7 M€ en recettes.

Les modifications des prévisions d'ordre concernent les dotations aux amortissements (10,5 M€) et le virement intersections (10,6 M€).

Il est proposé d'équilibrer la décision modificative par une diminution du programme des nouveaux emprunts de 188,2 M€.

**Décision modificative n° 1 - 2018 - Budget principal - Synthèse - Tableau n° 2 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget principal	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<i>Investissement</i>	245 664 344,63	245 664 344,63
déficit de clôture de l'investissement reporté	45 846 800,19	
affectation excédent de fonctionnement reporté		236 074 530,88
emprunts en euros (écriture d'ajustement)		-188 242 300,00
<i>propositions nouvelles dont :</i>	199 668 052,37	197 939 159,68
. PPI	-409 000,00	-2 140 840,32
. hors PPI	200 077 052,37	200 080 000,00
. dont refinancement de la dette	200 000 000,00	200 000 000,00
mouvements intersections	135 000,00	10 505 462,00
virement de la section de fonctionnement		-10 627 000,00
opérations patrimoniales	14 492,07	14 492,07
<i>Fonctionnement</i>	4 551 407,00	4 551 407,00
excédent de fonctionnement reporté		3 671 795,00
restes à réaliser en 2017 reportés en 2018	3 671 795,00	
propositions nouvelles	1 001 150,00	744 612,00
mouvements intersections	10 505 462,00	135 000,00
virement à la section d'investissement	-10 627 000,00	
<b>Total</b>	<b>250 215 751,63</b>	<b>250 215 751,63</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement 2018 sont portées à l'issue de la décision modificative n° 1 à 2 356,1 M€, les recettes de cette section à 2 586,2 M€ (hors reprise de résultat).

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 1 059,2 M€ (hors reprise de résultat) et les recettes réelles d'investissement 871,3 M€. Les crédits de paiement 2018 de la PPI représentent désormais 585,1 M€ en dépenses et 78,8 M€ en recettes.

La décision modificative n° 1 du budget principal est arrêtée en équilibre à la somme de 250,2 M€.

#### ***b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre***

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement.

En fonctionnement, la Métropole fait partie des 24 lauréats de l'appel à projet "Territoire d'innovation de grande ambition" du "programme d'investissements d'avenir". Conformément à la délibération du Conseil n° 2018-2616 du 16 mars 2018, la Métropole a été désignée structure porteuse unique pour l'ensemble d'un consortium de plus de 30 partenaires publics et privés du territoire. Le projet métropolitain porte sur "l'industrie reconnectée à son territoire et ses habitants". Il est proposé d'inscrire 0,4 M€ en dépenses afin d'approfondir les études sur les actions identifiées. Ce projet bénéficie de 0,2 M€ de subvention à percevoir de la Caisse des dépôts et consignations en 2018.

Les prévisions du budget primitif en matière de soutien à la politique culturelle sont ajustées de 0,2 M€, dont 0,1 M€ pour la sécurisation du défilé de la biennale de la danse.

Au vu de l'état d'avancement de plusieurs opérations, la subvention d'équilibre versée au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) est portée à 11 M€ (+ 0,1 M€).

Des régularisations de titres sur exercice antérieur nécessitent l'inscription de 0,3 M€ supplémentaires en charges spécifiques.

Par décision n° CP-2017-2046 du 4 décembre 2017, la Commission permanente a approuvé la convention entre l'opérateur Orange et la Métropole relative à l'occupation des installations de télécommunications de la Métropole d'une durée de 15 ans. À ce titre, il est nécessaire d'inscrire une recette supplémentaire de 0,5 M€ relative aux redevances dues depuis 2013.

En investissement, dans le cadre de la gestion active de la dette en cours, des opérations de renégociation d'emprunts nécessitent l'inscription de 200 M€ en dépenses et en recettes.

Le programme d'emprunts nouveaux long terme sera diminué de 188,2 M€ et ramené à 142,9 M€ en recettes d'investissement.

En ce qui concerne l'investissement opérationnel, une diminution de 0,4 M€ est proposée au budget principal pour financer les travaux à imputer au budget annexe du réseau de chaleur, maintenant ainsi le volume des crédits de paiement de l'exercice 2018, sur le périmètre de la PPI, à 650 M€ au total, tous budget confondus.

## **2° - Budget annexe de l'assainissement**

Le service public de l'assainissement est assuré directement par la Métropole. Cette activité assujettie à la TVA est retracée dans un budget annexe soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

### ***a) - Affectation des résultats 2017 et montants globaux de la décision modificative***

Le résultat de l'exercice 2017 pour la section d'exploitation présente un excédent de 23,5 M€. Avec la reprise du solde reporté 2016 (+ 14,8 M€), l'excédent de clôture de la Métropole s'établit à 38,3 M€.

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 33 M€, en tenant compte des réalisations 2017 déficitaires à hauteur de 23,9 M€, et de la reprise du résultat reporté 2016 de - 9,1 M€.

Il est nécessaire d'affecter 33 M€ de l'excédent d'exploitation à la résorption de ce déficit. Il est également nécessaire d'affecter 0,2 M€ à la couverture des restes à réaliser (en dépenses) à fin 2017 reportés en 2018.

À cette suite, il est proposé une affectation complémentaire à la section d'investissement de 5,2 M€.

L'excédent de fonctionnement capitalisé atteint 38,1 M€ et le résultat net d'exploitation 0,2 M€.

**Affectation du résultat budget annexe de l'assainissement - Tableau n° 3 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget annexe de l'assainissement	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Solde d'exécution en exploitation</b>		
résultat de l'exercice 2017 (excédent)		23 491 565,04
solde du résultat reporté 2016		14 835 394,98
résultat de clôture 2017		38 326 960,02
<b>Solde d'exécution en investissement</b>		
résultat de l'exercice 2017 (déficit)	23 856 314,56	
solde du résultat reporté 2016	9 103 757,21	
résultat de clôture 2017	32 960 071,77	
<b>Affectation des résultats</b>		
résultat d'investissement reporté (001)	32 960 071,77	
plus-value de cession constatée au (1064)		18 600,00
excédent d'exploitation capitalisé (1068)		38 142 314,27
résultat d'exploitation reporté (002)		166 045,75

En mouvements réels, les propositions nouvelles en section d'investissement s'établissent à 5 M€ en dépenses et recettes hors périmètre de la PPI en vue d'opérations de refinancement de la dette. En section d'exploitation, ils atteignent 0,2 M€ en dépenses et 1,8 M€ en recettes.

Les modifications des prévisions d'ordre concernent les dotations aux amortissements (2,6 M€) et le virement intersections (1,1 M€).

Il est proposé d'équilibrer la décision modificative par une diminution du programme des nouveaux emprunts de 6,8 M€.

**Décision modificative n° 1 - 2018 - Budget annexe de l'assainissement - Synthèse - Tableau n° 4 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget annexe de l'assainissement	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Investissement</b>	<b>37 960 114,27</b>	<b>37 960 114,27</b>
déficit de clôture de l'investissement reporté	32 960 071,77	
affectation excédent d'exploitation reporté		38 142 314,27
emprunts en euros (écriture d'ajustement)		-6 778 200,00
<i>propositions nouvelles dont :</i>	<i>5 000 042,50</i>	<i>5 018 600,00</i>
. PPI		
. hors PPI	5 000 042,50	5 018 600,00
. dont refinancement de la dette	5 000 000,00	5 000 000,00
mouvements intersections		2 630 000,00
virement de la section d'exploitation		-1 052 600,00
<b>Exploitation</b>	<b>1 988 045,75</b>	<b>1 988 045,75</b>
excédent d'exploitation reporté (résultat net 2017)		166 045,75
restes à réaliser en 2017 reportés en 2018	166 045,75	
propositions nouvelles	244 600,00	1 822 000,00
mouvements intersections	2 630 000,00	
virement à la section d'investissement	-1 052 600,00	
<b>Total</b>	<b>39 948 160,02</b>	<b>39 948 160,02</b>

A l'issue de la décision modificative, les dépenses réelles d'exploitation 2018 sont portées à 74,4 M€ et les recettes à 111,1 M€ (hors reprise des résultats).

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 96,9 M€ (hors reprise des résultats) et les recettes 92,9 M€. Les crédits de paiement 2018 pour la PPI représentent 43,8 M€ en dépenses et 2,8 M€ en recettes.

La décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement est ainsi arrêtée en équilibre à la somme de 39,9 M€.

#### ***b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre***

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par chapitre, en section d'exploitation et d'investissement.

Les dépenses et les recettes réelles d'exploitation présentent un solde de + 1,6 M€, soit + 0,2 M€ en dépenses et + 1,8 M€ en recettes.

Une régularisation de titres sur exercice antérieur nécessite l'inscription de 0,2 M€ en charges exceptionnelles.

En recettes, il est proposé d'inscrire 1,2 M€ au titre d'une subvention de l'Agence de l'eau sur la valorisation des énergies fatales et 0,2 M€ pour des régularisations de mandats sur exercice antérieur.

En investissement, dans le cadre de la gestion active de la dette, des opérations de renégociation d'emprunts nécessitent l'inscription de 5 M€ en dépenses et en recettes.

Le programme d'emprunts nouveaux long terme sera diminué de 6,8 M€ et ramené à 9,6 M€ en recettes d'investissement.

### **3° - Budget annexe des eaux**

Ce budget, géré via une délégation de service public, est assujéti à la TVA et est retracé dans un budget annexe soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

#### ***a) - Affectation des résultats 2017 et montants globaux de la décision modificative***

Le résultat de la section d'exploitation du budget annexe des eaux constaté au compte administratif 2017, présente un excédent de 7,8 M€. Avec la reprise du solde reporté 2016 (11,6 M€), l'excédent de clôture s'établit à 19,4 M€.

En investissement, avec un résultat reporté 2016 de - 3,7 M€ et au vu du résultat de 2017 de - 3,5 M€, la section d'investissement présente un déficit de clôture de - 7,2 M€.

Il est nécessaire d'affecter 7,2 M€ de l'excédent d'exploitation à la résorption de ce déficit. Il est également nécessaire d'affecter 0,5 M€ à la couverture des restes à réaliser à fin 2017 (en dépenses) reportés en 2018.

À cette suite, il est proposé une affectation complémentaire à la section d'investissement de 11,7 M€ portant l'excédent d'exploitation capitalisé à 18,9 M€ et laissant un résultat net d'exploitation de 0,5 M€.

**Affectation du résultat budget annexe des eaux - Tableau n° 5 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget annexe des eaux	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Solde d'exécution en exploitation</b>		
résultat de l'exercice 2017 (excédent)		7 842 189,42
solde du résultat reporté 2016		11 557 367,54
résultat de clôture 2017		19 399 556,96
<b>Solde d'exécution en investissement</b>		
résultat de l'exercice 2017 (déficit)	3 482 128,52	
solde du résultat reporté 2016	3 719 311,50	
résultat de clôture 2017	7 201 440,02	
<b>Affectation des résultats</b>		
résultat d'investissement reporté (001)	7 201 440,02	
excédent d'exploitation capitalisé (1068)		18 889 308,94
résultat d'exploitation reporté (002)		510 248,02

En mouvements réels, les propositions nouvelles en section d'investissement s'établissent à 7,8 M€ en dépenses et 5 M€ en recettes hors périmètre de la PPI dont 5 M€ de refinancement de la dette. En section d'exploitation, les dépenses sont ajustées de - 0,1 M€.

Les modifications des prévisions d'ordre concernent les dotations aux amortissements (0,9 M€) et le virement intersections (0,8 M€).

Il est proposé d'équilibrer la décision modificative par une diminution du programme des nouveaux emprunts de 9 M€.

**Décision modificative n° 1 - 2018 - Budget annexe des eaux - Synthèse - Tableau n° 6 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget annexe des eaux	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Investissement</b>	<b>15 006 508,94</b>	<b>15 006 508,94</b>
déficit de clôture de l'investissement reporté	7 201 440,02	
affectation excédent d'exploitation reporté		18 889 308,94
emprunts en euros (écriture d'ajustement)		-9 000 800,00
<i>propositions nouvelles dont :</i>	<i>7 800 068,92</i>	<i>5 000 000,00</i>
. PPI		
. hors PPI	7 800 068,92	5 000 000,00
. dont refinancement de la dette	5 000 000,00	5 000 000,00
mouvements intersections	5 000,00	900 000,00
virement de la section d'exploitation		-782 000,00
<b>Exploitation</b>	<b>515 248,02</b>	<b>515 248,02</b>
excédent d'exploitation reporté (résultat net 2017)		510 248,02
restes à réaliser en 2017 reportés en 2018	510 248,02	
propositions nouvelles	-113 000,00	
mouvements intersections	900 000,00	5 000,00
virement à la section d'investissement	-782 000,00	
<b>Total</b>	<b>15 521 756,96</b>	<b>15 521 756,96</b>

À l'issue de cette décision modificative, les dépenses réelles d'exploitation 2018 sont portées à 10,3 M€, les recettes réelles de cette section à 23,6 M€ (hors reprise des résultats).

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 49,6 M€ (hors reprise des résultats) et les recettes correspondantes 43,1 M€. Les crédits de paiement 2017 de la PPI s'établiront à 20 M€ en dépenses et 0,3 M€ en recettes.

La décision modificative n° 1 du budget annexe des eaux est ainsi arrêtée en équilibre à la somme de 15,5 M€

#### ***b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre***

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par chapitre, en section d'exploitation et d'investissement.

En dépenses d'exploitation, au vu de la nouvelle convention d'achat d'eau signée fin 2017 avec le Syndicat intercommunal de distribution d'eau du sud-ouest lyonnais (SIDESOL) pour la Commune de Marcy l'Étoile, il est proposé d'ajuster la prévision du budget primitif de - 0,2 M€.

Une régularisation de titres sur exercice antérieur nécessite l'inscription de 0,1 M€ en charges exceptionnelles.

En investissement, dans le cadre de la gestion active de la dette, des opérations de renégociation d'emprunts nécessitent l'inscription de 5 M€ en dépenses et en recettes. Par ailleurs, il est proposé d'ajuster la prévision d'amortissement du capital de la dette de + 2,8 M€ en vue d'une opportunité de remboursement anticipé.

Le programme d'emprunts nouveaux long terme sera diminué de 9 M€ et ramené à 1,4 M€ en recettes d'investissement.

#### **4° - Budget annexe du réseau de chaleur**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et selon l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la Métropole dispose de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des Communes situées sur son territoire.

S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial (SPIC), ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M41, applicable aux services publics de distribution d'énergie électrique et gazière. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. La TVA est gérée hors budget, par le comptable de la Métropole, les montants sont donc proposés pour leurs valeurs hors taxes.

#### ***a) - Affectation des résultats 2017 et montants globaux de la décision modificative***

Le résultat de l'exercice 2017 pour la section d'exploitation présente un excédent de 2,3 M€. Avec la reprise du solde reporté 2016 (+ 1,3 M€), l'excédent de clôture s'établit à 3,6 M€.

En investissement, avec un résultat reporté 2016 de - 0,03 M€ et au vu du résultat de 2017 de - 1,6 M€, la section d'investissement présente un déficit de clôture de - 1,6 M€.

Il est nécessaire d'affecter 1,6 M€ de l'excédent d'exploitation à la résorption de ce déficit. Il est proposé une affectation complémentaire à la section d'investissement de 0,3 M€ portant l'excédent d'exploitation capitalisé à 1,9 M€ et laissant un résultat net d'exploitation de 1,7 M€.

**Affectation du résultat budget annexe du réseau de chaleur - Tableau n° 7 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget annexe du réseau de chaleur	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Solde d'exécution en exploitation</b>		
résultat de l'exercice 2017 (excédent)		2 321 850,95
solde du résultat reporté 2016		1 315 308,22
résultat de clôture 2017		3 637 159,17
<b>Solde d'exécution en investissement</b>		
résultat de l'exercice 2017 (déficit)	1 603 403,02	
solde du résultat reporté 2016	31 146,58	
résultat de clôture 2017	1 634 549,60	
<b>Affectation des résultats</b>		
résultat d'investissement reporté (001)	1 634 549,60	0,00
excédent d'exploitation capitalisé (1068)		1 937 159,17
résultat d'exploitation reporté (002)		1 700 000,00

En mouvements réels, les propositions nouvelles en section d'investissement s'établissent à 4,8 M€ en dépenses et 3 M€ en recettes, dont 0,4 M€ de dépenses sur le périmètre de la PPI et 3 M€ en dépenses et recettes hors périmètre PPI pour le refinancement de la dette. En section d'exploitation, les dépenses sont ajustées de + 0,2 M€.

Les modifications des prévisions d'ordre (autre que le virement à l'investissement) concernent les dotations aux amortissements (mouvements croisés intersections) pour 0,5 M€.

Il est proposé d'équilibrer la décision modificative par une augmentation du virement de la section d'exploitation à la section d'investissement de + 1 M€.

**Décision modificative n° 1 - 2018 - Budget annexe du réseau de chaleur - Synthèse - Tableau n° 8 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget annexe du réseau de chaleur	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Investissement</b>	<b>6 498 159,17</b>	<b>6 498 159,17</b>
déficit de clôture de l'investissement reporté	1 634 549,60	
affectation excédent de fonctionnement reporté		1 937 159,17
<i>propositions nouvelles dont :</i>	<i>4 852 609,57</i>	<i>3 000 000,00</i>
. PPI	409 000,00	
. hors PPI	4 443 609,57	3 000 000,00
. dont refinancement de la dette	3 000 000,00	3 000 000,00
mouvements intersections	11 000,00	530 000,00
virement de la section d'exploitation		1 031 000,00
<b>Exploitation</b>	<b>1 711 000,00</b>	<b>1 711 000,00</b>
excédent d'exploitation reporté (résultat net 2017)		1 700 000,00
propositions nouvelles	150 000,00	
mouvements intersections	530 000,00	11 000,00
virement à la section d'investissement	1 031 000,00	
<b>Total</b>	<b>8 209 159,17</b>	<b>8 209 159,17</b>

Les dépenses réelles d'exploitation 2018 sont portées à l'issue de la décision modificative n° 1 à 0,7 M€, les recettes de cette section à 2,2 M€ (hors reprise des résultats).

En investissement, les dépenses réelles s'établissent à 7,2 M€, les recettes correspondantes à 5,6 M€ (hors reprise des résultats). Par ailleurs, les crédits de paiement 2018 pour la PPI représentent 1,1 M€ en dépenses et 0,7 M€ en recettes sur le périmètre.

La décision modificative n° 1 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêtée en équilibre à la somme de 8,2 M€.

**b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre**

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par chapitre, en section d'exploitation et d'investissement.

En dépenses d'exploitation, il est proposé d'inscrire 0,2 M€ en frais d'études et accompagnement en vue des prochains renouvellements des délégations de service public.

En investissement, dans le cadre de la gestion active de la dette, des opérations de renégociation d'emprunts nécessitent l'inscription de 3 M€ en dépenses et en recettes. Par ailleurs, il est proposé d'ajuster la prévision d'amortissement du capital de la dette de + 1,4 M€ en vue d'une opportunité de remboursement anticipé.

En ce qui concerne l'investissement opérationnel, un complément de 0,4 M€ est proposé pour financer les travaux du réseau de chaleur de Vaulx en Velin.

**5° - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe**

Ce budget est établi selon la nomenclature M57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole. Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le comptable de la Métropole. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes. Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes. Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement. Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

**a) - Affectation des résultats 2017 et montants globaux de la décision modificative**

Le résultat de l'exercice pour la section de fonctionnement du BAOURD constaté au compte administratif 2017, présente un excédent de clôture de 3,9 M€.

En investissement, compte tenu des réalisations 2017 (solde de 5,2 M€) et de la reprise du résultat reporté 2016 (- 9,2 M€), le résultat de clôture 2017 enregistre un déficit de - 3,9 M€.

Il est donc nécessaire d'affecter 3,9 M€ de l'excédent d'exploitation à la résorption de ce déficit d'investissement, laissant un résultat global de clôture nul.

**Décision modificative n° 1 - 2018 - BAOURD - Synthèse - Tableau n° 9 (mouvements réels et d'ordre)**

BAOURD	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Solde d'exécution en fonctionnement</b>		
résultat de l'exercice 2017 (excédent)		3 934 534,58
solde du résultat reporté 2016		0,00
résultat de clôture 2017		3 934 534,58
<b>Solde d'exécution en investissement</b>		
résultat de l'exercice 2017 (excédent)		5 219 350,95
solde du résultat reporté 2016	9 153 885,53	
résultat de clôture 2017	3 934 534,58	
<b>Affectation des résultats</b>		
résultat d'investissement reporté (001)	3 934 534,58	
excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		3 934 534,58
résultat de fonctionnement reporté (002)		0,00

En mouvements réels, les propositions nouvelles en section de fonctionnement s'établissent à 0,5 M€ en dépenses et en recettes.

Les modifications des prévisions d'ordre (autre que le virement à l'investissement) concernent les mouvements des comptes de stocks de terrains (mouvements croisés intersections) pour 0,5 M€ et 0,4 M€.

Aussi, il est proposé d'équilibrer la décision modificative par un ajustement du virement de la section d'exploitation à la section d'investissement de + 0,1 M€.

**Décision modificative n° 1 - 2018 - BAOURD - Synthèse - Tableau n° 10 (mouvements réels et d'ordre)**

BAOURD	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Investissement</b>	<b>4 434 534,58</b>	<b>4 434 534,58</b>
déficit de clôture de l'investissement reporté	3 934 534,58	
virement de la section de fonctionnement		100 000,00
opération d'ordre de transfert entre sections	500 000,00	400 000,00
affectation excédent de fonctionnement reporté		3 934 534,58
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>
excédent de fonctionnement reporté (résultat net 2017)		
virement à la section d'investissement	100 000,00	
opération d'ordre de transfert entre sections		500 000,00
variations de stock	400 000,00	500 000,00
propositions nouvelles	500 000,00	
<b>Total</b>	<b>5 434 534,58</b>	<b>5 434 534,58</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement 2018 sont portées à l'issue de la décision modificative n° 1 à 19,2 M€, les recettes de cette section à 19,2 M€ (hors reprise des résultats).

Ainsi, la décision modificative n° 1 du BAOURD est arrêtée en équilibre à la somme de 5,4 M€.

***b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre***

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par chapitre en section de fonctionnement.

Dans le cadre de projets futurs à lancer, il est proposé d'inscrire 0,5 M€ en dépenses pour des acquisitions de terrains et 0,4 M€ en recettes en vue d'une opération de mécénat liée à l'installation d'œuvres d'art dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) la Soie à Villeurbanne. La participation du budget principal est ajustée à hauteur de + 0,1 M€.

**6° - Budget annexe du restaurant administratif**

***a) - Affectation des résultats 2017 et montants globaux de la décision modificative***

Le résultat de l'exercice 2017 pour la section de fonctionnement présente un excédent de 4 500 €. Avec la reprise du solde reporté 2016 (- 4 500 €), le résultat de clôture est nul.

Le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe du restaurant administratif constaté au compte administratif 2017 présente un résultat nul.

En investissement, compte tenu des réalisations 2017 (solde nul) et de l'absence de reprise de résultat reporté 2016, le résultat de clôture 2017 est nul.

**Affectation du résultat budget annexe du restaurant administratif - Tableau n° 11 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget annexe du restaurant administratif	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Solde d'exécution en fonctionnement :</b>		
résultat de l'exercice 2017 (excédent)	4 500,00	
solde du résultat reporté 2016		4 500,00
résultat de clôture 2017	0,00	
<b>Solde d'exécution en investissement :</b>		
résultat de l'exercice 2017	0,00	
solde du résultat reporté 2016	0,00	
résultat de clôture 2017	0,00	
<b>Affectation des résultats :</b>		
résultat d'investissement reporté (001)	0,00	
excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		0,00
résultat de fonctionnement reporté (002)		0,00

Cette décision modificative ne fait l'objet d'aucune proposition nouvelle en mouvements réels.

Les modifications des prévisions d'ordre concernent les dotations aux amortissements (mouvements croisés intersections) pour 3 000 €

Aussi, il est proposé d'équilibrer la décision modificative par un ajustement des subventions du budget principal soit + 3 000 € en recettes de fonctionnement et - 3 000 € en recettes d'investissement.

**Décision modificative n° 1 - 2018 - Budget annexe du restaurant administratif - Synthèse - Tableau n° 12 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget annexe du restaurant administratif	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
déficit de clôture de l'investissement reporté		
affectation excédent de fonctionnement reporté		
propositions nouvelles		-3 000,00
mouvements intersections		3 000,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
excédent de fonctionnement reporté (résultat net 2017)		
propositions nouvelles		3 000,00
mouvements intersections	3 000,00	
<b>Total</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>

Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement 2018 sont portées à l'issue de la décision modificative n° 1 à 3 M€ (hors reprise de résultat).

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 60 261 € (hors reprise de résultat) et les recettes réelles d'investissement 80 261 €. Les crédits de paiement 2018 de la PPI représentent désormais 63 261 € en dépenses.

Ainsi, la décision modificative n° 1 du budget annexe du restaurant administratif est arrêtée en équilibre à la somme de 3 000 €.

## II - Révision des autorisations de programme et d'engagement

La Métropole pilote ses projets d'investissement dans le cadre d'une PPI couvrant la période 2015-2020, adoptée par délibération du Conseil de la Métropole n° 2015-0475 du 6 juillet 2015. Cette PPI fait l'objet d'une gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

La Métropole gère, par ailleurs, une partie de ses crédits de fonctionnement au moyen d'autorisations d'engagement (AE) et de CP, notamment, pour le versement de certaines subventions ou la gestion des opérations d'urbanisme en régie directe.

Les AP/AE déterminent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses pluriannuelles.

Les CP fixent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP/AE correspondantes (article L 3661-7 du CGCT).

Le montant des AP/AE peut être révisé à chaque étape budgétaire.

### 1° - Les AP nouvelles ouvertes en 2018

Par délibération n° 2018-2558 du 22 janvier 2018, le Conseil de la Métropole a fixé le montant de l'autorisation budgétaire pluriannuelle des AP nouvelles à lancer au cours de l'exercice à 645,8 M€, répartis de la manière suivante :

- 438,9 M€ pour les projets, dont 379,1 M€ pour le budget principal,
- 206,9 M€ pour les opérations récurrentes, dont 186,4 M€ pour le budget principal.

Au cours des Conseils métropolitains de janvier, mars et avril 2018, 404,9 M€ ont été individualisés en dépenses et 41,5 M€ en recettes.

Au vu de l'analyse des besoins prévisionnels pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2018, il est proposé d'inscrire 30,8 M€ d'AP nouvelles supplémentaires. Le montant des AP nouvelles est ainsi porté à :

- 468,9 M€ pour les projets, dont 409,1 M€ pour le budget principal,
- 207,7 M€ pour les opérations récurrentes, dont 186,4 M€ pour le budget principal.

Au budget principal, il est proposé d'augmenter de 30 M€ le stock d'AP nouvelles, afin d'assurer la programmation des opérations prévues au 2<sup>ème</sup> semestre.

Sont notamment identifiés au titre du développement urbain, l'aménagement du quartier des Marronniers à Fontaines sur Saône pour lequel 2,8 M€ sont prévus.

Dans le domaine de l'éducation, la construction d'un collège Chemin de Revaion à Saint Priest, évaluée à 16,8 M€, permettra d'accueillir 750 élèves.

Au titre de la mobilité des biens et des personnes, 10,1 M€ permettent la poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 4<sup>°</sup>, l'aménagement de la rue du Boutan à Irigny, les travaux du pont Paul Bocuse à Collonges au Mont d'Or, les aménagements de l'avenue du Général de Gaulle à Charbonnières les Bains et la requalification de la montée des Forts à Caluire et Cuire.

Dans le même temps, l'inscription d'une AP prévisionnelle de recettes est proposée à hauteur de 8,6 M€, correspondant aux participations à percevoir des aménageurs et des Communes, pour les projets urbains partenariaux (PUP) Fontenay, Duvivier et Pré-Gaudry à Lyon, ainsi que les PUP Gimenez et Kaeser à Vaulx en Velin.

Au budget annexe de l'assainissement, l'AP supplémentaire de 0,3 M€ permet de contribuer à l'atteinte de 20 % de véhicules "propres" au sein du parc automobile de la Métropole.

Le budget annexe des eaux nécessite la mise en place de 0,6 M€ d'AP supplémentaires pour la sécurité de la ressource en eau potable de l'agglomération, avec, notamment, la réalisation de diagnostics et études sur champs captants.

À l'issue des révisions d'AP nouvelles 2018 proposées par budget, en dépenses et en recettes, les prévisions pluriannuelles établies initialement au budget primitif, s'établissent comme suit :

AP nouvelles en €	Budget primitif 2018		Budget prévu 2018 après vote de la décision modificative	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
budget principal	565 594 008	46 310 119	595 594 008	54 965 302
budget annexe de l'assainissement	62 817 834	1 472 550	63 067 834	1 472 550
budget annexe des eaux	16 887 101		17 485 101	
budget annexe restaurant administratif	52 000		52 000	
budget annexe réseau de chaleur	501 835		501 835	
<b>Total</b>	<b>645 852 778</b>	<b>47 782 669</b>	<b>676 700 778</b>	<b>56 437 852</b>

## 2° - Les AE nouvelles ouvertes en 2018

Une révision de dépenses est proposée sur le BAOURD pour 3 M€. Deux projets sont concernés :

- la restructuration de l'esplanade de la Poste sur la Commune de Dardilly, pour le financement de travaux d'équipement et de viabilisation de terrains (+ 2,3 M€),
- le projet culturel et artistique de la ZAC Villeurbanne la Soie, pour le financement d'études, d'actions de communication, la réalisation et l'implantation d'œuvres d'art (+ 0,7 M€).

Dans le même temps, l'inscription d'une AE prévisionnelle de recettes est proposée à hauteur de 0,7 M€, correspondant à un mécénat pour le projet culturel et artistique de la ZAC Villeurbanne la Soie.

Pour 2018, les AE nouvelles seront ainsi portées à :

AE nouvelles en €	Budget primitif 2018		Budget prévu 2018 après vote de la décision modificative	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
budget principal	60 170 762	6 739 223	60 165 762	6 739 223
BAOURD	0	0	3 020 833	700 000
<b>Total</b>	<b>60 170 762</b>	<b>6 739 223</b>	<b>63 186 595</b>	<b>7 439 223</b>

## III - Transmission dématérialisée du budget

Conformément aux dispositions législatives en vigueur (loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles -MAPTAM- et loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République -NOTRe), la Métropole doit procéder à l'envoi dématérialisé de son budget en Préfecture à compter de 2017.

La Métropole a autorisé monsieur le Président, par délibération du Conseil n° 2016-1465 du 19 septembre 2016, à signer l'avenant à la convention avec la Préfecture permettant à la Métropole de s'engager dans la démarche "actes budgétaires" qui vise, dans un souci d'efficacité et de consolidation des données budgétaires des collectivités, à dématérialiser la transmission des budgets consécutivement à leur adoption.

Les collectivités territoriales entrées dans cette démarche utilisent pour ce faire l'application TotEM fournie par les services de l'État. Un mauvais traitement de certaines données par cette application engendre l'apparition d'anomalies dans l'édition des volumes budgétaires joints à la présente délibération.

Concernant la Métropole, 2 états du budget principal relatifs à la section d'investissement n'affichent pas correctement certaines données des chapitres budgétaires relatifs aux dépenses dites "financières". Ces anomalies sont en cours de traitement par la direction générale des finances publiques (DGFIP).

Ainsi, pour le budget principal :

- dans la rubrique "III - A - Vote du budget - section d'investissement - vue d'ensemble - dépenses AP nouvelles et crédits de l'exercice" :

. au chapitre 13, dans la colonne "pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 9 305,75 €; et dans la colonne "Pour information, dépenses gérées hors AP", il convient de lire le montant de 0,00 €;

- dans la rubrique "III - A1 - Vote du budget - section d'investissement - dépenses - détail par article" :

. au chapitre 13, et également pour le compte 1328, dans la colonne "pour information, crédits gérés dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 9 305,75 €; et dans la colonne "Pour information, crédits gérés hors AP", il convient de lire le montant de 0,00 €;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

### DELIBERE

**1° - Reporte** les résultats antérieurs, conformément aux écritures du comptable public, des budgets de la Métropole :

- en excédent de fonctionnement :

- . 239 746 325,88 € pour le budget principal,
- . 38 326 960,02 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . 19 399 556,96 € pour le budget annexe des eaux,
- . 3 637 159,17 € pour le budget annexe du réseau de chaleur,
- . 3 934 534,58 € pour le BAOURD,
- . 0,00 € pour le budget annexe du restaurant administratif,

- en déficit d'investissement :

- . 45 846 800,19 € pour le budget principal,
- . 32 960 071,77 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . 7 201 440,02 € pour le budget annexe des eaux,
- . 1 634 549,60 € pour le budget annexe du réseau de chaleur,
- . 3 934 534,58 € pour le BAOURD,
- . 0,00 € pour le budget annexe du restaurant administratif.

**2° - Affecte :**

a) - 236 074 530,88 € sur les 239 746 325,88 € de l'excédent cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif 2017 du budget principal à la section d'investissement,

b) - 38 142 314,27 € sur les 38 326 960,02 € de l'excédent cumulé d'exploitation constaté au compte administratif 2017 du budget annexe de l'assainissement à la section d'investissement,

c) - 18 889 308,94 € sur les 19 399 556,96 € de l'excédent cumulé d'exploitation constaté au compte administratif 2017 du budget annexe des eaux à la section d'investissement,

d) - 1 937 159,17 € sur 3 637 159,17 € de l'excédent cumulé d'exploitation constaté au compte administratif 2017 du budget annexe du réseau de chaleur à la section d'investissement,

e) - la totalité de l'excédent cumulé de fonctionnement du BAOURD soit 3 934 534,58 € à la résorption du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2017.

**3° - Décide :**

a) - la mise à jour, par propositions nouvelles, au titre de l'année 2018 des prévisions budgétaires par chapitre, selon les maquettes réglementaires jointes à la présente délibération.

b) - la révision des AP globales nouvelles 2018 en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

. dépenses : 30 000 000 €,  
. recettes : 8 655 183 €;

- budget annexe de l'assainissement :

. dépenses : 250 000 €;

- budget annexe des eaux ,

. dépenses : 598 000 €,

c) - la révision des AE globales nouvelles 2018 en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

. dépenses - 5 000 €,

- BAOURD :

. dépenses : 3 020 833 €,  
. recettes : 700 000 €.

**4° - Approuve** la décision modificative n° 1 pour 2018 arrêtée en conséquence à la somme de :

- 250 215 751,63 € pour le budget principal,
- 39 948 160,02 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- 15 521 756,96 € pour le budget annexe des eaux,
- 8 209 159,17 € pour le budget annexe du réseau de chaleur,
- 5 434 534,58 € pour le BAOURD,
- 3 000,00 € pour le budget annexe du restaurant administratif.

**5° - Précise** qu'à l'égard du comptable public, cette approbation porte sur les montants par chapitre dans chacune des sections, le budget principal, le budget du restaurant administratif et le BAOURD étant votés selon la nomenclature budgétaire M57 par nature, les budgets annexes des eaux et de l'assainissement étant votés selon la nomenclature budgétaire M49, le budget annexe du réseau de chaleur étant voté selon la nomenclature budgétaire M41.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.**

.